



Paroisse
Notre-Dame de Vie
Le Cannet Mougins

DIMANCHE 10 MARS 2019
1^{er} DIMANCHE DE CARÊME
Année Liturgique C

Tel : 04 93 45 13 87 – mail : notredamedevie@free.fr.

Site : www.paroissenotredamedevie.fr

Chers frères et sœurs, aujourd'hui nous célébrons le 1^{er} Dimanche de Carême. En fait, le Carême est une période particulière que l'Église nous accorde afin que nous puissions nous repentir. C'est un temps fort que l'Église Notre Mère, nous accorde afin que nous puissions nous préparer à bien célébrer la Fête de Pâques. De ce fait, l'Église nous propose de prier, de jeûner (détachement des biens matériels, la mortification) et de partager. C'est une occasion pour nous de faire le bilan de notre relation avec Dieu, c'est le moment de retrouver les priorités de notre Vie Chrétienne.

Souvent, nous nous détournons de Dieu en commettant les péchés, et voilà que cette période nous est proposée afin que nous puissions retourner vers Dieu. Les textes liturgiques de ce jour nous invitent à avoir la foi en Jésus-Christ et à approfondir notre union avec Lui dans la prière afin que le malin ne nous perturbe pas. Restons unis, pratiquons la charité fraternelle, écoutons la Parole de Dieu et le Seigneur ne nous abandonnera pas. Que l'Eucharistie en cours nous vienne en aide.

P. Gabriel BOLANGO ETAFE.

A propos des délits et crimes sexuels dans l'Église.

Ces délits et crimes sont bien souvent rendus possibles par une anesthésie du sens critique qui s'empare de bien des gens quand ils ont affaire à des prêtres ou des personnes consacrées. Pour beaucoup l'ordination ou la consécration rend les hommes (mais aussi les femmes) semblables à des anges, alors qu'ils restent des humains semblables à tous les humains.

Aussi doit-on leur témoigner du respect que mérite tout un chacun et s'opposer à eux s'ils manifestent des attitudes malsaines ou installent des dispositifs dangereux. L'affaire Preynat à Lyon a été possible parce que les supérieurs de ce prêtre et les familles ont accepté qu'il soit à la fois président de l'association, directeur pédagogique et aumônier. Tous ont accepté qu'une seule personne exerce tous les pouvoirs parce qu'incarnant une belle image de prêtre, contrairement aux procédures en vigueur dans tous les organismes éducatifs sérieux.

Ces délits et crimes ont souvent lieu sous le nez des familles et des proches qui ne voient rien et les victimes se taisent très longtemps car elles pensent qu'elles ne seront pas crues et parce que trop salies et humiliées pour parler. Il importe donc que les familles comme les paroisses soient des lieux où chacun sache qu'il peut parler sans être jugé et où il peut trouver à qui parler. Il importe donc de multiplier les interlocutrices et interlocuteurs disponibles pour que d'éventuelles victimes trouvent à qui parler.

P. Olivier Petit.

Campagne du denier de l'Eglise 2019.

Le denier de l'Eglise assure le traitement et les salaires des 369 personnes – prêtres, diacres et laïcs salariés – œuvrant quotidiennement pour l'annonce de la Bonne Nouvelle dont les trois prêtres au service de la paroisse Notre Dame de Vie et l'animatrice au service de l'aumônerie.

Si les traitements des prêtres sont assurés à la fois par le Denier de l'Eglise et les intentions de messe, les salaires des personnels laïcs sont exclusivement assurés par le denier de l'Eglise.

Le Denier de l'Eglise est intégralement affecté aux traitements et salaires tandis que les quêtes, les dons et le casuel pour les sacrements sont affectés au fonctionnement des paroisses et des services centraux du diocèse.

Les enveloppes disponibles dans les églises vous informent plus en détails.

P. Olivier Petit.

Les messes de semaine et dominicales, ainsi que les groupes de prière ont lieu aux heures habituelles (consulter le site internet).

Retrouver les homélies dominicales sur le site internet de la paroisse - <http://paroissenotredamedevie.fr/> - à la rubrique « ressources » et à l'onglet « Homélies ».

Mardi 12 mars : salle Régina (Ste Philomène) – 17h00 : Maison d'Evangile – Etude de la première lettre de Saint Jean.

Mercredi 13 mars - St Charles – 19h30 : Réunion du Conseil Pastoral

Vendredi 15 mars - Ste Philomène – 15h00 : Réunion des Equipes du Rosaire

Chemin de Croix :

Vendredi 15 mars : 17h30 à St Charles, 17h30 à Ste Philomène, 20h à St Jean Baptiste.

Dimanche 17 mars : Salle Régina (Ste Philomène) - 15h00 : Projection du film « REBELLION » qui retrace le combat et le martyre des paysans vendéens pendant la révolution française défendant la liberté de culte et refusant la mobilisation.

Permanences Saint-Vincent de Paul :

Sainte-Philomène – salle Régina : mercredi- 14h30 à 16h30 : Tél 04 93 45 42 70 // Saint-Charles- Lundi et mercredi de 9h30 à 11h30 : permanence alimentaire et conseils juridiques. Tél. : 04 93 46 60 27 // St Jacques (Mougins) : Permanence tous les 1ers mercredis du mois sur rendez-vous de 14h30 à 16h30, Maison des Associations Mougins Tournamy – Tél : 06 64 62 37 32 ou 06 09 81 32 86.

Emportez cette feuille et distribuez-la autour de vous